Arrêté relatif à l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L232-1, D232-1 à D232-13, L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du Conseil ;
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 complétée par avenants ;
Vu l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Les élections des représentants des personnels au CNESER se dérouleront par voie électronique du lundi 12 juin 2023 - 8h00 au jeudi 15 juin 2023 – 17 heures, s'agissant des personnels de Toulouse INP.

Article 2 : Composition du bureau de vote centralisateur

Le bureau de vote centralisateur, cité à l'article 4 de la décision du 10 février 2023 susvisée, est composé comme suit :

- **Président** : Frédéric BOUQUET, Directeur général des services
- **Secrétaire** : Marie-Laure JULLIA-VILLELA, Responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle
- **Candidate collège A** : Béatrice PAILLASSA
- **Électeur collège BIATSS** : Alexandre FREULON
- **Électeur collège BIATSS** : Charles NICOLAS

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • **www.toulouse-inp.fr**

Article 3 : Scellement et dépouillement des urnes

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le **mardi 6 juin 2023 à 12h** et la cérémonie du **dépouillement** se tiendra **le vendredi 16 juin 2023 à 12h30,** toutes deux en visioconférence au lien suivant :

https://legavote.zoom.us/j/88046136890?pwd=U1JMa1g5ejFBRDAyQVgwT3lOTGRFUT09
ID de réunion : 880 4613 6890
Code secret : 358963

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 5 juin 2023

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Frédéric BOUSQUET

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • **www.toulouse-inp.fr**